

Conservatoire Royal de Bruxelles

Fiche de cours/déclamation

IPS : INTERPRETATION ET PRATIQUES DE LA SCENE

ACTIVITE D'APPRENTISSAGE : DECLAMATION

Nature : Artistique

Cours collectifs

Cycle : Bachelor/601

Responsable du niveau : Stéphanie Van Vyve

1. Objectifs :

- Ouvrir l'univers littéraire et poétique de l'étudiant (acteur et récitant) par la recherche et la découverte de textes issus du répertoire non dramatique, tant classiques que contemporains (2, 4, 7)* ;
- Amener l'étudiant à se découvrir interprète dans l'exercice du seul en scène (quatrième mur brisé) (1, 2, 4)* ;
- Développer les moyens techniques par :
 - l'analyse grammaticale permettant la circulation de la pensée ;
 - la prise de conscience des liens corps/voix/respiration ;
 - l'articulation et la projection de la voix (1, 3, 4)* ;
- Eveiller la sensibilité et le sens poétique de l'interprète (4)* ;
- Encourager l'étudiant à porter attention au travail des autres. Développer son sens de la coopération et le sensibiliser à admettre la diversité des idées et des esthétiques (5, 7)*.

Tout cela en adéquation avec le projet pédagogique et artistique du Conservatoire.

2. Contenus :

En 601, l'accent sera mis sur les exigences techniques nécessaires à l'interprétation des textes (phrasé, métrique, articulation, respiration, décontraction, ...).

En plus des textes abordés éventuellement de manière collective, au terme de chaque quadrimestre, chaque étudiant devra avoir à son répertoire au minimum 4 textes :

1^{er} quadrimestre : 4 textes

- Ce que je suis
- Ce que je ne suis pas
- Fable
- Texte au choix

2^{ème} quadrimestre : 4 textes

- Prose classique
- Alexandrin
- Belge
- Texte au choix

Et, en remédiation, des textes choisis en fonction des problèmes techniques particuliers de chaque étudiant, choix déterminé en concertation avec l'équipe pédagogique.

3. Méthodes

Le travail des étudiants sera divisé en deux quadrimestres. Chaque groupe d'étudiants sera conduit par un pédagogue ayant sa spécificité et sa propre méthode de travail.

Développer l'autonomie de l'étudiant par la recherche de textes et poèmes faisant partie de son répertoire.

Remarque : les étudiants sont tenus d'assister aux évaluations de leurs condisciples, tous niveaux confondus.

4. Compétences visées pour l'AA : l'étudiant sera capable de :

A évaluer par le pédagogue qui a donné cours à l'étudiant (1)

A évaluer par les membres du jury (2)

- **Travailler ensemble dans le respect et la bienveillance. (1)**
- **Proposer des choix de textes pertinents. (1)**
- **Faire preuve de curiosité et d'un esprit de recherche dans l'élaboration de son répertoire. (1)**
- **Transposer scéniquement un texte non-dramatique. (1,2)**
- **S'approprier la parole. (1,2)**
- **Déposer la parole chez le spectateur (quatrième mur brisé). (1,2)**
- **Prendre conscience et se familiariser avec les outils techniques à mettre au service d'une interprétation personnelle et singulière. (1)**
- **Mobiliser des potentiels personnels. (1)**
- **Sur scène, se révéler dans le moment présent, et être à l'écoute de ses sensations. (2)**

5. Evaluation :

Prestation artistique :

A chaque fin de quadrimestre, fin janvier, aura lieu une présentation publique de deux textes par étudiant qui fera l'objet d'une évaluation, devant des membres d'un jury. Ce jury est constitué pour la majorité de l'équipe pédagogique de déclamation. Il est complété par des pédagogues d'autres disciplines et de différents niveaux (art.7 RGE).

Pratique dirigée :

Le pédagogue ayant travaillé avec l'étudiant cote le travail et s'abstient de le coter lors des prestations artistiques. Le professeur titulaire en concertation avec l'équipe pédagogique remet la cote de travail.

Cotes de travail 1^{er} quadri/pratique dirigée = 1/8 du résultat final
Cotes de travail 2^{ème} quadri/pratique dirigée = 1/8 du résultat final
Evaluation formative 1^{er} quadri/prestation artistique = ¼ du résultat final
Evaluation certificative 2^{ème} quadri/prestation artistique = ½ du résultat final

NB : La cote d'évaluation finale s'exprime sous forme d'une note entre 0 et 20, le seuil de la réussite étant de 10 sur 20, et la cote d'exclusion est en dessous de 8 sur 20. (art.29§2 RGE).

** Le bachelier en art dramatique témoigne d'une capacité à :*

Cadre général de compétences cycle 601,602,603 (Conservatoires royaux de Bruxelles, de Liège et de Mons) :

- 1. Mettre en oeuvre les bases techniques nécessaires (corps, voix, mouvement, langage et espace) lui permettant de répondre aux exigences des multiples pratiques de l'acteur;***
- 2. Travailler à hériter et mobiliser les connaissances générales lui permettant d'inscrire sa pratique artistique dans un contexte sociétal, culturel et historique;***
- 3. S'interroger sur les interactions entre différentes disciplines et pratiques artistiques;***
- 4. Développer une attitude de recherche artistique et l'affiner dans le développement de langages cohérents;***
- 5. Développer une réflexion critique sur son travail artistique personnel ainsi que sur l'œuvre et les pratiques d'autrui;***
- 6. Contribuer de manière singulière à des projets artistiques liés aux multiples pratiques de l'acteur;***
- 7. Développer une autonomie qui favorise les pratiques collectives;***
- 8. Assumer les enjeux de la représentation et sa responsabilité envers les publics.***